

Programme de formation

Mis à jour le 07/07/2026

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité « Educateur Sportif », Mention « Activités Physiques et Sportives de la Forme »

Habilitation DRAJES Nouvelle Aquitaine N°26ALPHABBPBC0017

➤ Objectifs

C'est un diplôme de niveau IV, confère à son (sa) titulaire les compétences relatives à :

- Encadrer différents publics et animer les activités physiques et sportives de la forme.
- Exercer en autonomie son activité d'animation.
- Être responsable sur le plan pédagogique et assurer la sécurité des tiers et des publics dont il (elle) à la charge.
- Communiquer avec les divers publics qui lui sont proposés.

➤ Public visé

La formation est ouverte à toute personne souhaitant se former au métier d'éducateur sportif dans le secteur des métiers de la forme.

➤ Lieu de la formation

La formation se déroulera au centre de formation EUROFITNESS, situé au 8-10 rue Edmond Besse à Bordeaux (33000).

➤ Durée de la formation / Volume horaire

La formation professionnelle se déroule sur une année civile ou scolaire, soit de 9 à 11 mois de formation pour un volume horaire de 624 heures en organisme de formation et environ 500 heures en structure.

➤ Organisation de l'action de formation

L'organisation de la formation **nécessite une alternance entre l'organisme et la structure de stage**. Le rythme de l'alternance est établi sur 1 semaine (entre 2 à 3 jours en organisme de formation et entre 12 et 18 heures en structure). Cela représente un rythme hebdomadaire de 30 heures pour un stagiaire et 35 heures pour un(e) apprenti(e).

A la fin de la formation, l'organisme fournit à chaque candidat(e), une Attestation Individuelle de Fin de Formation (AIF) informant de l'état de validation de ses blocs de compétences aboutissant à l'obtention du diplôme.

Les résultats des épreuves certificatives (avis favorable ou non du jury évaluateur) sont transmis lors de la réunion du jury plénier. Ce dernier vérifie minutieusement chaque grille de certification et valide définitivement l'ensemble des résultats. Le BPJEPS « Activités physiques et sportives de la forme » est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (DRAJES) de la région Nouvelle-Aquitaine.

➤ Outils et moyens pédagogiques

L'organisme de formation met à disposition des stagiaires sur place :

- Trois salles de cours équipées : tables, chaises, tableaux blancs, squelettes pédagogiques, vidéoprojecteurs.
- Un espace musculation : postes guidés, postes libres, barres entraînements et olympiques, poids, haltères, tapis...
- Un espace cardio-training : rameurs, vélos assis, ergo et assault bike.

- Un espace haltérophilie et Functional-Training : plateaux et barres de compétition, poids spécifiques, bancs de développé couché, cages Functional-training, Kettlebells.
- Un espace cours collectifs : estrade, sonorisation, micro, step, espace de pratique.

Les supports pédagogiques sont :

- Ressources et cours en ligne sur notre plateforme de formation.
- Supports bibliographiques.

L'organisme de formation dispense des cours théoriques permettant la mise en place de situations pratiques professionnelles, sanctionnés par des évaluations formatives régulières. Il encadre le suivi des documents supports nécessaires à la certification (plateforme de formation, cahier des charges, échéances, évaluations blanches, etc.) afin de positionner les stagiaires en situation de réussite. En parallèle, l'organisme de formation assure le suivi et la coordination de l'alternance afin d'engager le (la) tuteur(trice) dans ses missions et objectifs.

➤ **Conditions d'accès à la formation**

Les conditions d'accès à la formation sont :

- Être âgé(e) de 18 ans au premier jour de la sélection.
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme.
- Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation, communs à tous les organismes de formation.
- Satisfaire aux tests de sélection mis en place par EUROFITNESS.

➤ **Exigences préalables à l'entrée en formation**

Le candidat doit compléter en ligne son dossier d'inscription, en y déposant les éléments suivants :

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto/verso).
- Un curriculum vitae.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation en respect du Code du Sport (Article L 212-9).
- Une attestation de recensement ou un certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté pour les personnes de moins de 25 ans.
- La photocopie des diplômes justifiant des dispenses ou des équivalences.
- La photocopie d'une attestation de formation relative au secourisme en cours de validité (AFPS, PSC, PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou niveau 2, SST).
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives de la forme datant de moins de 12 mois.
- Une attestation d'assurance individuelle ou de responsabilité civile couvrant les accidents personnels, les activités durant les épreuves de sélection et en cas d'admission durant la formation (activités sportives, déplacements, etc.).
- Pour les personnes en situation de handicap : l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

Le candidat doit satisfaire aux tests d'épreuves préalables :

- **Le test navette « Luc Léger ».**
C'est un test d'endurance cardio-vasculaire, éliminatoire qui, en cas d'échec, ne pourra donner la possibilité au candidat de passer les épreuves de musculation et cours collectifs.
Pour valider ce test, il convient de réaliser, palier 6 complet pour les femmes et palier 8 complet pour les hommes.
- **La démonstration technique de mouvements de musculation.**
Le candidat réalise une démonstration technique composée de deux mouvements : le squat et le développé-couché. Il dispose de cinq minutes d'échauffement spécifique avant chaque mouvement. Il devra, pour chaque mouvement réaliser six répétitions successives. Aucun temps d'arrêt n'est autorisé.

Le poids du corps est déterminé lors de la pesée réalisée en amont du test. Il permet de définir les charges pour chacun des deux mouvements.

Pour les femmes, 6 répétitions à 90% du poids du corps pour le squat et 6 répétitions à 60% du poids du corps pour le développé-couché.

Pour les hommes, 6 répétitions à 110% du poids du corps pour le squat et 6 répétitions à 90% du poids du corps pour le développé-couché.

- **La démonstration technique de cours collectifs.**

Le candidat devra réaliser une démonstration technique d'un cours collectif en musique de 40 minutes comprenant : 5 minutes d'échauffement avec des exercices de coordination entre le haut et le bas du corps.

15 minutes de renforcement musculaire en musique portant sur les capacités d'endurance musculaire et de placement corporel à partir des exercices suivants : squat, pompes, fentes.

15 minutes de circuit training portant sur les capacités d'endurance cardio-respiratoires et techniques à partir des exercices suivants : jumping jacks, burpees, run/montée de genoux, planche dynamique et jump

5 minutes de retour au calme.

➤ **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Les épreuves (TEP, sélections, épreuves certificatives...) peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap (article A 212-44 du Code du Sport).

Pour cela, vous devez vous procurer un avis médical auprès du médecin agréé par la fédération française handisport.

Pour ce rendez-vous, munissez-vous de votre dossier médical et de la description des épreuves pour lesquelles vous souhaitez demander un aménagement.

Cet avis médical devra être transmis à la DRAJES N-A au moment de votre inscription aux TEP avec votre demande d'aménagement.

Sur cette base, il appartient au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de décider d'aménager les épreuves. Cette décision est transmise à l'organisme de formation concerné pour la mise en place de l'aménagement. Le médecin agréé pour la région Nouvelle Aquitaine vient de cesser ses fonctions. Dans l'attente de l'agrément des médecins en Nouvelle Aquitaine, voici les médecins agréés des régions limitrophes.

Pays de la Loire Docteur Matthieu Gahier : 44-Nantes : 02.40.84.60.66, matthieu.gahier@chu-nantes.fr

Occitanie Dr Claire de Labachellerie : 34-Montpellier : 04.67.33.05.65, fed-medecinedusport@chu-montpellier.fr

Auvergne Rhône Alpes :

Dr Julie Di Marco : 69-St Didier au Mont d'or : 04.72.53.20.12 ou 20.55.

Dr Elodie Gailliedrat : 38-Echirolles 04.76.76.54.94.

Dr Claire Morel : 03-Bellerive sur Allier : 04.70.59.53.39.

➤ **Tests de sélection**

Les exigences préalables à l'entrée en formation obtenues, le (la) candidat(e) peut se présenter aux épreuves de sélections :

- Rédaction d'un écrit dans lequel il (elle) s'exprimera sur différentes thématiques sportives et son parcours personnel.
- Entretien de 30 minutes maximum avec le jury pour exposer ses motivations personnelles et répondre aux questions posées

➤ **Positionnement**

Le positionnement consiste à situer le (la) candidat(e) par rapport au référentiel professionnel pour prendre en compte son projet professionnel et au référentiel de certification au regard de ses acquis expérimentiels afin de proposer au (à la) candidat(e) un parcours individualisé de formation.

A l'issu de ce positionnement, des allègements de formation peuvent être proposés permettant d'accéder directement aux épreuves certificatives d'une ou plusieurs blocs de compétences.

Ce positionnement permettra de repérer le (la) candidat(e) susceptible de relever de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) et de déposer un dossier auprès du jury plénier de la formation. La VAE, par le jury plénier, dispense le (la) candidat(e) d'effectuer une ou plusieurs blocs de compétences.

➤ **Dispenses et équivalences**

Les dispenses et les équivalences sont présentées dans l'article 1 liée à l'arrêté du 18 Novembre 2024 publié au JO du 04 Décembre 2024.

➤ **Présentation de l'équipe EUROFITNESS**

Direction :

- M. Lacroix Christian, président général.
- Mme Ribeill Mélanie, directrice adjointe et responsable pédagogique.

Équipe pédagogique :

- M. Guiroy Gilles, formateur Haltérophilie, Musculation.
- M. Zambon Thierry, formateur Haltérophilie, Musculation et coordonnateur de la formation du DEJEPS HMFA.
- M. Colin Christophe, formateur Haltérophilie, Musculation.
- Mme. Hernandez Manon, formatrice Cours Collectifs.
- M. Lacroix Michaël, formateur Cours Collectifs.

Équipe administrative :

- Mme. Hernandez Manon, responsable administrative, référente apprentissage.
- M. Lacroix Michaël, chargé de gestion administratif et comptable.
- Mme. Dumas Bordehore Marylin, assistante administrative et comptable.
- Mme. Cherouvrier-Lapeyre Servane, assistante administrative, référente handicap.

➤ **Programme détaillé**

Bloc de compétences 1 (BC1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

C.1.1.1-Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.

C.1.1.2-Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap.

C.1.2.1-Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.

C.1.2.2-Formuler des propositions de projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive, présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.

C.1.3.1-Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus.

C.1.3.2-Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisation les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.

C.1.3.3-Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

C.1.4.1-Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts.

C.1.4.2-Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

Bloc de compétences 2 (BC2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.

C.2.1.1-Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.

C.2.1.2-Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.

C.2.2.1-Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives d'animation.

C.2.2.2-Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

Bloc de compétence 3 (BC3) : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportive de la forme dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

C.3.1.1-Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin de s'adapter au contexte de la structure.

C.3.1.2-Fixer les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives de la forme, en tenant compte des pratiquants visés, notamment ceux en situation de handicap, en vue de répondre à la finalité du cycle.

C.3.1.3-Définir des méthodes et outils pédagogiques en prenant en compte les techniques et méthodes scientifiques actualisées ainsi que la finalité du cycle de séances des activités physiques et sportive de la forme en vue de favoriser une progression sécurisée.

C.3.2.1-Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur.

C.3.2.2-Vérifier les ressources matérielles nécessaires à la réalisation et à l'adaptation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de la disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement.

C.3.3.1-Accueillir les pratiquants en présentant les objectifs, les règles et consignes de la séance des activités physiques et sportives de la forme et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à leur implication et garantir leur intégrité physique, notamment ceux en situation de handicap.

C.3.3.2-Conduire en sécurité une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur les situations pédagogiques, les méthodes et outils prévus, en démontrant sa maîtrise technique en vue d'atteindre les objectifs de la séance, favoriser la progression et l'autonomie des pratiquants.

C.3.3.3- Repérer les risques ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants durant la séance des activités de la forme besoins d'accompagnement, afin d'apporter des conseils ou des adaptations pour prévenir les blessures ou intervenir en cas d'incident ou d'accident.

C.3.4.1- Analyser une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur le déroulement prévu et celui réalisé au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et/ou remédiations.

C.3.4.2- Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis, en prenant en compte les résultats obtenus, en vue de faire évoluer les pratiques.

➤ **Modalités d'évaluation**

Deux types d'évaluations sont prévues, les évaluations « formatives » permettant au stagiaire de se situer en cours de formation, et les évaluations « certificatives » permettant l'obtention du diplôme en fin de formation.

Les modalités des évaluations certificatives sont :

Blocs de compétences (BC)	Modalités d'évaluation
BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport et de l'animation.	Un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.
BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation.	Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un ou plusieurs supports personnels de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Ce ou ces supports comprennent notamment les outils de communication utilisés.
BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.	Un entretien conduit à partir de la production par le candidat d'un document relatif à la conception de deux cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme. Une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme suivi d'un entretien.

➤ **Débouchés professionnels**

Voici les principaux débouchés professionnels après un **BPJEPS APSF** :

- Encadrement et animation : coach sportif en salle de remise en forme, salarié ou indépendant, association sportive ou structure municipale.
- Coaching personnalisé : coach personnel, salarié ou indépendant, avec accompagnement et suivi individualisé.
- Secteur privé et associatif, en salles de sport commerciales, associations sportives, collectivités locales.
- Entrepreneurat.

A noter, que la poursuite d'étude est tout à fait envisageable avec le DEJEPS HMFA ou un parcours universitaire.

➤ **Financement de la formation / Prix.**

Le coût de la formation pour une prise en charge en financement personnel est de 7176€ net de taxe et hors frais administratifs de 50€ (financement en apprentissage non assujettis).

➤ **Texte de référence**

Arrêté du 29 juillet 2025 portant sur la création de la mention « activités physiques et sportives de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2025/7/29/SPOV2522458A/jo/texte>